



Législature 2015-2020

Délibération N° 861

Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2019

CAUTIONNEMENT D'UN MONTANT DE CHF 21'860.00 EN FAVEUR DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE POUR LE REMPLACEMENT DES DOUBLES VITRAGES ET RÉFECTION DE LA DALLE SUR LES ALVEOLES

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le groupement intercommunal « Centre intercommunal de voirie Saint Matthieu » regroupant les communes de Bemex, Confignon et Onex,

Vu les statuts du groupement du 24 juin 2010, autorisant à l'article 7 le recours à l'emprunt,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

À l'unanimité des 16 membres présents

- a) D'autoriser le Groupement « centre intercommunal de voirie Saint-Matthieu » à contracter un emprunt de CHF 200'000.- pour des travaux de changement de vitrages et de réfection de la dalle sur alvéoles ;
- b) D'accorder le cautionnement de la commune à raison de CHF 21'869.-, représentant la part de la commune de Confignon à charge du groupement à savoir 10.93% ;
- c) De subordonner cette décision au vote par les communes de Bemex et Onex d'une délibération approuvant leurs parts respectives du cautionnement pour ce projet ;
- d) D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN